

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 20 septembre 2017, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme DEVOS - MERCIER V. - Mme ULRICH - GRACIENT I. - M. BAILLION O. - M. SAVAETE G. - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme CAMBIER - DELEPINE V. (pouvoir à Mme DESREUMAUX - DEMURU S.) - M. ARDUIN E. (pouvoir à M. BALLOY D.) - Mme BORIE - LARDIER C. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - M. CATTEZ A. (pouvoir à Mme ULRICH - GRACIENT I.) - M. WAETERLOOS F. (pouvoir à Mme LEGRAND CH.) - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.).

Absents : M. LEMAIRE G.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 22 /Votants : 28

Objet : Vente des 51 et 53 rue de la Prévôté

Madame le maire explique que lors du conseil municipal du 27 février 2017, une présentation du projet d'aménagement des 51 et 53 rue de la Prévôté a été faite. Le conseil a validé ce projet d'aménagement et a autorisé Madame le maire à engager toute démarche pour permettre sa réalisation.

Ce projet comporte un rez-de-chaussée complet pour les activités de services et une partie supérieure consacrée au logement. Le périmètre du projet présenté inclut une partie de la parcelle arrière du 55, rue de la Prévôté. Madame le maire a précisé que la commune souhaitait depuis de nombreuses années acquérir le 51 rue de la Prévôté comme l'attestent des courriers transmis au propriétaire pour une acquisition amiable. Le souhait de la commune est de créer des activités dans le domaine médical et paramédical tout en construisant des logements qui permettent la faisabilité de l'opération. Il s'établit sur les parcelles du 51 et du 53 rue de la Prévôté en totalité et sur une partie du 55 rue de la Prévôté. Il est situé en zone UBa du PLU actuel dans un secteur proche de trois écoles, de la Poste et du restaurant scolaire du Nord.

La commission permanente de cessions de biens communaux s'est réunie le 5 septembre afin d'examiner les offres. La commission a jugé l'offre remise par Astrid Promotion comme étant recevable : 290 000€ pour le 51 rue de la Prévôté et 300 000€ pour le 53 rue de la Prévôté. Le projet est, en outre, conforme avec les objectifs fixés par le conseil municipal.

Il est proposé de :

- suivre l'avis de la commission permanente de cessions de biens communaux,
- vendre ces biens à Astrid Promotion - les frais seront supportés par l'acquéreur
- * 290 000€ pour la parcelle AL 116 qui a été estimée à 268 000€ par les domaines.
- * 300 000€ pour les parcelles AL 101 et 115 qui ont été estimées à 323 000€ par les domaines.
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de :

- suivre l'avis de la commission permanente de cessions de biens communaux,
- vendre ces biens à Astrid Promotion - les frais seront supportés par l'acquéreur
- * 290 000€ pour la parcelle AL 116 qui a été estimée à 268 000€ par les domaines.
- * 300 000€ pour les parcelles AL 101 et 115 qui ont été estimées à 323 000€ par les domaines.
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 10 octobre 2017
et de la publication le 11 octobre 2017
Le Maire,



Danièle LEKIEN



Le Maire,

Danièle LEKIEN